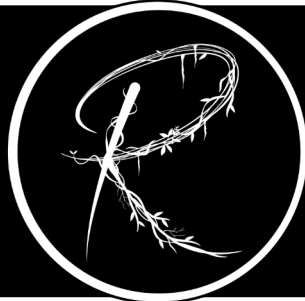


PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76
SIRET 850 139 221 00012
CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE
Pauline Royo

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations de service et de produits conclues entre le Client et la Photographe Pauline Royo domiciliée au 24 rue de Joyeuse 76000 Rouen.

• ARTICLE 1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En passant commande auprès de la Photographe, le Client reconnaît accepter expressément et sans réserve les présentes conditions générales, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le Client et la Photographe.

La Photographe se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment et sans préavis. Le Client est donc invité à les consulter lors de toute nouvelle commande. Les conditions générales modifiées entreront en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le site.

• ARTICLE 2 - NATURE DES PRESTATIONS

La Photographe propose au Client des reportages et des séances photographiques, dans un lieu choisi par le Client et défini en accord avec la Photographe.

La Photographe se réserve le droit d'ajouter ou de modifier toute ou partie du contenu de son catalogue de prestations à tout moment, et ce, sans notification.

• ARTICLE 3 - MAJORITÉ

Le Client déclare être majeur et en justifiera si nécessaire. En cas de minorité du Client, la signature de ses deux parents sera requise.

• ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PRISES DE VUE

4.1. Déroulement de la prestation

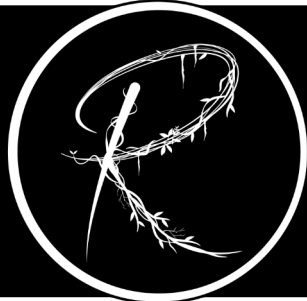
* Unité des prestations / Matériel

La prestation de la Photographe se déroule d'un seul tenant. Son temps de présence ne peut être fractionné sauf accord préalable entre parties.

La Photographe s'engage à se munir du matériel en suffisance pour assurer l'ensemble de ses prestations et à veiller à utiliser un matériel en bon état d'entretien et de fonctionnement. Elle apportera le soin nécessaire à la sauvegarde des cartes mémoire et à leur post-traitement ultérieur dans les règles de l'art. Elle ne sera toutefois pas responsable d'une panne inopinée d'une partie de son matériel, ce cas devant alors être considéré comme un cas de force majeure empêchant la livraison d'une partie des photographies.

PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76
SIRET 850 139 221 00012
CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*

* Conditions particulières

Intempéries

En cas de conditions climatiques empêchant le déroulement normal des prises de vue, une solution alternative sera définie dans la mesure du possible à l'avance.

Le Client reconnaît qu'une météo défavorable peut affecter partiellement ou totalement le résultat des prises de vue et la qualité de celles-ci, sans que la responsabilité de la Photographie ne puisse être engagée.

Dans le cadre d'une séance "portrait"

Le Client s'engage à participer activement à la séance en respectant les consignes de la Photographie. Il fera part de ses souhaits et de ses idées afin d'enrichir les séries photographiques, et est conscient que son implication est un élément déterminant du succès de la séance.

Dans le cadre d'un reportage photographique (mariage ou autre événement)

Les autres prestataires / les invités

Le Client garantit qu'il n'a pas fait appel à un autre prestataire pour la réalisation de la couverture photographique de l'événement. À défaut, il en informe immédiatement la Photographie afin de permettre un contact entre les deux prestataires en vue de déterminer les modalités de leurs interventions respectives.

La responsabilité de la Photographie ne pourra pas être recherchée en cas de gêne occasionnée par le second prestataire ou par les invités. Le Client s'engage à obtenir des invités qu'ils laissent en permanence la priorité à la Photographie pour les prises de vue, sans gêner ni entraver cette dernière.

Photographies et attitude des invités

Le Client autorise la Photographie à prendre en photo l'ensemble des invités et personnes présentes lors de l'événement. Il fera son affaire personnelle d'une éventuelle contestation de la part de l'un des invités et trouvera un accord avec ce dernier dans le cadre de la diffusion des photographies dans le cadre familial.

La Photographie s'engage à ne pas faire usage à des fins promotionnelles des photos représentant certains des invités reconnaissables sans obtenir préalablement l'accord de ces derniers.

Le Client s'engage à aider la Photographie dans cette hypothèse, et à permettre la mise en contact de la Photographie avec la personne concernée.

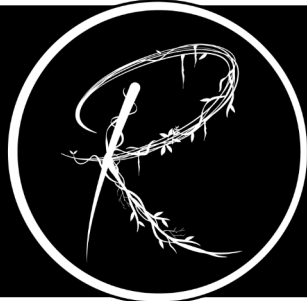
La Photographie s'efforcera d'obtenir des clichés de tous les invités, mais ne sera pas tenue pour responsable si certaines personnes n'ont pas été photographiées. Le Client veillera à présenter à la Photographie, avant le début du reportage, les personnes importantes dont il est impératif à ses yeux qu'ils figurent sur les photographies. En cas de divergence entre les consignes du Client et celles de ses proches, les premières seront privilégiées et lieront seules la Photographie.

La Photographie ne sera pas tenue responsable si des photographies ne sont pas réalisées ou sont gâchées par la présence d'invités qui entravent le bon déroulement de ses prestations.

Lors des séances de groupe, le Client s'engage à diriger les invités afin de permettre une organisation aussi efficace et rapide que possible.

Autorisation du responsable du service religieux et/ou civil lors d'un mariage

Les Mariés s'engagent à vérifier (et si besoin à obtenir) l'accord du responsable du service religieux et/ou civil sur le principe des prises de vue. La responsabilité de la Photographie ne pourra être engagée en cas de refus du responsable avant ou au jour de la cérémonie, si ces circonstances empêchent totalement ou partiellement la réalisation de la prestation.



PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*

4.2. Retard et dépassement des horaires

Le jour de la prestation, l'heure est fixée à l'avance et impérative. Tout retard du Client de plus de 15 minutes pourra être déduit du temps global de la séance ou du reportage.

Si, malgré toutes ses précautions, la Photographe devait arriver en retard au-delà des 15 minutes, le Client pourra :

- Etendre le temps de séance de la durée de ce retard,
- Obtenir un remboursement partiel de la prestation, celui-ci étant fixé par la Photographe en fonction du temps de retard.

Tout dépassement des horaires prévus sur le devis ou le contrat pourra être facturé en sus.

4.3. Frais du photographe

Dans le cadre d'une séance portrait ou d'un reportage dit "court", les frais de transport sont inclus dans la formule si la prestation a lieu dans un rayon de 15 kilomètres autour du domicile de la Photographe (hors péages).

Dans le cadre d'un reportage photographique de mariage, les frais de transport sont inclus dans la formule dans la limite de 100 kilomètres aller-retour, hors péages.

Les frais sont détaillés lors de la signature du devis ou contrat, et à défaut, seront facturés selon les modalités suivantes :

- Déplacement en voiture (en fonction du kilométrage et des péages)
- Déplacement en train, en avion ou en bateau : coût du billet suivant justificatif et coût du pré/post acheminement de la gare/aéroport jusqu'au lieu de la prestation et retour.

L'éventuelle avance faite par la Photographe au moment de la réservation pourra être facturée immédiatement par cette dernière sans attendre le jour de la facturation du solde.

- En cas de logement sur place : frais de logement au choix et à charge du Client.

Dans tous les cas, le Client supportera la charge des dépenses supplémentaires (frais d'accès facturés dans certains lieux, frais de parking obligatoire payant, etc...) sur production des justificatifs par la Photographe.

Si le lieu de la prestation change ou n'est pas encore précisément défini au moment de la signature du devis ou du contrat, le Client devra s'acquitter des frais occasionnés.

Lorsque les dépassements horaires ont eu pour conséquence d'empêcher la Photographe de voyager dans les modalités convenues, le Client supportera les conséquences de tout surcoût lié au remplacement ou à la modification d'un titre de transport.

Si la prestation de la Photographe se déroule lors d'un déjeuner ou d'un dîner, le repas de la Photographe est à la charge du Client. Ce dernier devra lui garantir un repas correct.

Les frais dus à une activité demandée pour une séance photo sont à la charge du Client.

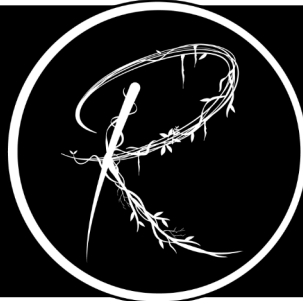
Les frais de nettoyage des vêtements, de coiffure et autres rendus nécessaires par la réalisation d'une séance photo sont à la charge du Client.

• ARTICLE 5 - STYLE ARTISTIQUE

Le Client reconnaît qu'il est familier avec le book et le style de la Photographe, et sollicite ses services en connaissance de cause et en raison du style artistique de celle-ci. Il reconnaît également que le travail de la Photographe est en constante évolution, et que les photographies peuvent dès lors ne pas être identiques à celles déjà visionnées dans les books ou supports de communication de la Photographe.

PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76
SIRET 850 139 221 00012
CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*

La Photographe s'engage à mettre dans la réalisation des photographies, quelles que soient les conditions de travail, tout son potentiel et son jugement artistique pour créer des images dans un style et la lignée de ce qui a été montré au Client pour déterminer son choix.

• ARTICLE 6 - LIVRAISON

6.1. Réception des commandes

Dans le cadre d'une séance portrait, la photographe effectue un premier tri des photographies et envoie une planche contact pour que le Client procède à une sélection. Le Client s'engage à communiquer la liste des photographies choisies par écrit à la Photographe qui se chargera d'effectuer des retouches et de les partager au Client via une galerie sécurisée.

Dans le cadre d'un reportage photographique, Les images prises lors du reportage sont triées et retouchées par la Photographe, puis mises en ligne via une galerie sécurisée, ainsi que sur un support USB, en fonction de la prestation.

Tous les fichiers numériques sont fournis au format jpeg en deux exemplaires : un fichier en haute définition (pour l'impression), un fichier en basse résolution (pour le partage en ligne).

La livraison des produits physiques peut se faire en mains propres (selon un lieu du rendez-vous défini entre les parties) ou par envoi postal. Le mode de livraison sera défini au moment de la commande.

Le Client s'engage à confirmer à la Photographe la bonne réception des photographies par eMail ou par téléphone dans les 5 jours qui suivent la réception de celles-ci. Toute altération des produits livrés devra être signalée par eMail ou téléphone dans le même délai, et les produits retournés à la Photographe.

Les nouveaux produits seront renvoyés par la Photographe, après réalisation par le prestataire de son choix, dans les meilleurs délais avec un dédommagement des frais de retour du produit endommagé, selon tarif indiqué sur le pli de retour.

6.2. Délais de livraison

En fonction de la formule choisie par le Client, les fichiers numériques et/ou produits seront livrés dans les délais suivants :

Séance portrait :

Les photographies retouchées via une galerie en ligne, dans les 1 mois après réception de la sélection faite par le Client.

Reportage photographique de mariage :

La galerie en ligne, protégée par un mot de passe, dans un délai de 1 mois et demi à compter du mariage.

La clé USB, deux mois après la date du mariage.

Reportage photographique "court" :

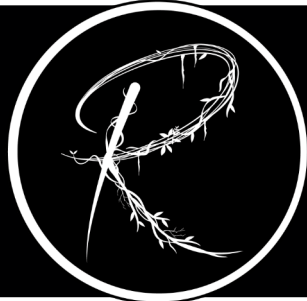
La galerie en ligne, protégée par un mot de passe, dans un délai de 1 mois à compter du jour de la prestation.

Pour toute commande supplémentaire, le délai sera indiqué au Client au moment de la commande.

Les délais mentionnés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être allongés dans certaines circonstances particulières indépendantes de la volonté de la Photographe. Ils ne sont donc aucunement garantis. Par conséquent, tout retard dans la livraison des produits ne peut en aucun cas autoriser le Client à percevoir l'allocation de dommages et intérêts ou à annuler sa commande.

PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76
SIRET 850 139 221 00012
CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*

Les frais d'envoi des produits inclus dans l'offre initiale sont compris dans le coût de la prestation.

Les frais d'envoi des produits supplémentaires sont à la charge du Client et lui seront indiqués au moment de la commande.

• ARTICLE 7 - FICHIERS NUMÉRIQUES

Hébergement, stockage et conservation

À compter de leur livraison au Client, les photographies seront conservées et archivées sous son entière responsabilité.

Le Client est conscient de la durée limitée des supports numériques, et invité à effectuer des sauvegardes en quantité suffisante et sur des supports variés.

La possession des fichiers numériques ne confère pas au Client les droits de Propriété Intellectuelle sur les photographies qu'ils contiennent et leur délivrance ne fait donc pas obstacle à l'application de l'article 11.1 ci-après relatif aux droits d'auteur de la Photographe.

La Photographe s'engage à conserver les fichiers numériques pendant une durée de 12 mois à compter de la date de la prestation.

Traitement des photographies / Retouches

Le traitement des photographies implique un travail de recadrage, de colorimétrie et d'ajustements sur l'ensemble des photographies. La Photographe sera libre d'accepter ou non toute demande de traitements plus poussés de certaines photographies à l'initiative du Client, et se réserve dans ce cas de lui facturer le surcroît de travail rendu nécessaire par la demande.

• ARTICLE 8 - PRODUITS LIVRÉS

Tirages

Toutes les tailles d'impression admettent une marge de quelques millimètres par rapport aux formats annoncés.

La Photographe ne pourra être tenue responsable de la mauvaise qualité des tirages effectués par des prestataires extérieurs.

Le Client qui fait le choix d'un prestataire pour les tirages s'assurera personnellement de la qualité du travail de celui-ci sans pouvoir formuler à l'encontre de la Photographe la moindre réclamation quant à une éventuelle insuffisance de qualité des tirages.

• ARTICLE 9 - CARTES ET BONS CADEAUX

Les cartes cadeaux sont payables comptant à la signature du devis.

Le délai de validité d'une carte cadeau est inscrit sur celle-ci. La prestation devra avoir lieu avant la fin de validité de la carte ; le Bénéficiaire devra alors réserver sa séance suffisamment en avance afin de convenir d'une date.

Les cartes cadeaux sont non remboursables.

Dans le cas où la carte cadeau n'aurait pas été utilisée avant la date de fin de validité, aucun remboursement ou échange ne pourra être demandé à la Photographe.

• ARTICLE 10 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Toute commande de prestation photographique est prise en compte à la signature du devis, du bon de commande ou du contrat.

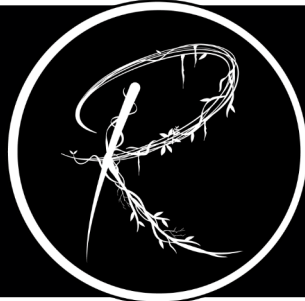
Acompte

L'acompte constitue un premier versement à valoir sur le prix total de la prestation et manifeste la preuve d'un engagement ferme et irrévocable des parties au contrat. Un acompte équivalent à 30% de la totalité de la somme est demandé le jour de la signature du devis, du bon de commande ou du contrat ; le solde restant, soit 70%, est payable à le jour de la séance ou dans les sept jours qui suivent.

Le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la livraison des photographies, sans remboursement de l'acompte perçu. Les photographies ne sont livrées que lorsque la commande est réglée dans son intégralité.

PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76
SIRET 850 139 221 00012
CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*

Commandes

Toutes commandes en dehors de celles prévues dans le contrat initial seront facturées au tarif en vigueur le jour de la réception de la commande.

Le paiement des produits commandés est à régler intégralement par chèque, espèces ou virement le jour de la commande.

Si toutefois le Client souhaite un paiement en deux fois, cela est possible. La commande sera alors réalisée après réception de son règlement complet.

Les produits non réglés en intégralité restent la propriété de la Photographe et ne feront l'objet d'aucune livraison.

La signature d'un devis contenant des photographies numériques et/ou supports physiques équivaut à un bon de commande ; elle vaut pour accord ferme et définitif. La validation d'un devis entraîne donc l'engagement du Client au paiement complet de la commande.

Les produits étant réalisés à la demande expresse du client, aucune annulation n'est possible. Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation de la commande par le Client.

Conditions de paiement

Tous les tarifs indiqués s'entendent en euros et ne sont pas soumis à la TVA (TVA non applicable – Article 293B du Code Général des Impôts). Les tarifs appliqués sont ceux valables à la date de la commande.

La Photographe se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment.

Le règlement peut se faire :

par virement (le RIB se trouve sur les devis et les factures), par chèque à l'ordre de Pauline Royo, en espèces, remis en main propre ou postés à l'adresse indiquée sur les factures.

Tout défaut de paiement autorisera la Photographe à cesser toute prestation, et pourra donner lieu à poursuites. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux minimal prévu par l'article L441-6 du Code de Commerce (intérêt légal multiplié par trois), exigibles de plein droit et sans rappel, calculés sur les montants hors taxe.

• ARTICLE II – DROIT À L'IMAGE ET DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1. Propriété intellectuelle

La livraison éventuelle des photographies sur support numérique n'implique pas transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (Art. L111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle). Les photographies livrées ne le sont qu'à usage de diffusion au sein du cercle familial entendu au sens large (famille et amis).

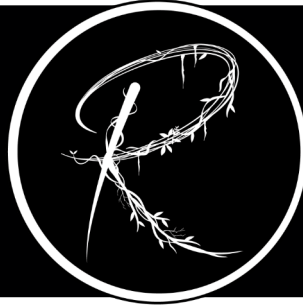
Aucune publication ne pourra intervenir sur support papier (magazine, presse, ...) ou virtuel (site Internet à usage commercial, cession de droits à des tiers) sans l'accord de la Photographe préalablement consultée. Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client ne procédera à aucun recadrage des photographies, ni à aucune modification de quelque nature que ce soit. Toute modification sera considérée comme une atteinte à l'intégrité des photographies, pouvant elle aussi entraîner des poursuites pour contrefaçon.

Toute utilisation numérique, à des strictes fins familiales ou privées, même sur un support public (réseaux sociaux) devra se faire à l'aide des seuls fichiers en basse définition présents sur le support livré, sans altération, recadrage.

PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76

SIRET 850 139 221 00012

CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*

Toute utilisation par le Client conformément au présent contrat sera accompagnée d'un renvoi explicite vers le site de la Photographe sous la forme suivante :

©Photo Pauline Royo - <http://www.paulineroyo.com>

Le Client ne pourra en aucun cas utiliser les photographies non retouchées. Elles ne devront donc pas apparaître sur support papier ou virtuel (réseaux sociaux, site Internet...). Celles-ci sont destinées à un usage strictement limité à la sélection finale pour la retouche.

Le Client s'engage à signaler à la Photographe toute utilisation frauduleuse qu'il aurait constatée.

11.2. Droit à l'image

La Photographe se réserve le droit d'utiliser des photographies issues d'un reportage ou d'une séance photo à des fins de promotion de son activité. Le Client consent donc à ce que certaines photographies soient utilisées sur les supports de communication de la Photographe :

- Site Web et blog de la Photographe,
- Réseaux sociaux,
- Books, brochures, flyers, cartes de visite,
- Dans les bureaux occupés par la Photographe,
- Sur tous supports existants ou à venir permettant la promotion de la Photographe,
- Sites et webmagazines dédiés à la photographie en général,
- Sur un ouvrage présentant exclusivement ou en partie l'oeuvre de la Photographe,
- Dans le cadre d'expositions artistiques et/ou de concours photographiques, y compris le droit de reproduction pour les catalogues, affiches, flyers et dossiers de presse, articles de presse locale, nationale ou internationale spécialisée.

Si toutefois le Client souhaite que certaines photographies, où lui ou toute autre personne apparaît et est reconnaissable, ne soient pas utilisées sur l'ensemble des supports de communication précisés ci-dessus, il s'engage à communiquer par écrit (par voie postale ou électronique) la liste des photographies à ne pas utiliser, dans un délai de 30 jours après la remise des photographies. Passé ce délai, la Photographe considère avoir l'autorisation du Client quant à l'utilisation de l'ensemble des images sur lesquelles celui-ci apparaît et est reconnaissable, et se réserve le droit d'utiliser les photographies sur les supports mentionnés.

La Photographe s'engage à tenir le Client informé des différentes publications de ses photographies.

Le Client et toute autre personne présente sur les photographies peuvent faire valoir leur droit à l'image à tout moment en faisant une demande par écrit auprès de la Photographe pour la suppression a posteriori de certaines images des supports de communication, de promotion et d'exposition de la Photographe.

La Photographe s'engage à ne pas faire usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées.

Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation du Client qui y figure.

Cette autorisation est accordée pour une durée de 10 ans à compter de la signature du devis.

• ARTICLE 12 - ANNULATION

12.1. Annulation par le Client

L'acompte versé à la signature du devis, bon de commande ou contrat est le témoin d'un engagement ferme et définitif. Aucune annulation ne pourra intervenir, sauf cas de force majeure.

12.2. Annulation par la Photographe

Aucune annulation ne pourra intervenir du fait de la Photographe, excepté les cas de force majeure dûment justifié dans l'article 12.4 ci-dessous.

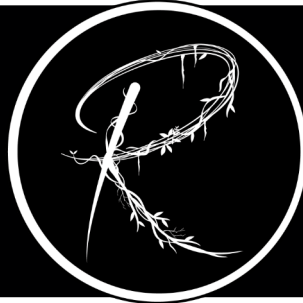
• Date de mise à jour : 21 juillet 2021 •

SIRET 850 139 221 00012 - RM76 - CODE APE 7420Z

- 7/8 -

PAULINE ROYO
24 RUE DE JOYEUSE
76000 ROUEN

PAULINEROYO.PHOTO@GMAIL.COM
06.28.01.71.47



MICRO-ENTREPRISE • CMA RM 76
SIRET 850 139 221 00012
CODE APE 7420Z

PHOTOGRAPHE *Pauline Royo*



En cas de force majeure, la Photographe s'engage à prendre contact avec le Client afin de trouver une solution. En cas d'impossibilité de trouver une alternative, et sous réserve de démontrer le cas de force majeure qui l'empêche d'exécuter sa prestation, aucune indemnisation ne pourra être réclamée à la Photographe. Cette dernière procédera au remboursement total des montants versés par le Client.

12.3. Changement de date

Tout changement de date de la prestation fait office d'annulation. Si une nouvelle date est fixée, la Photographe proposera un nouveau contrat. Elle ne pourra pas être tenue pour responsable s'il lui est impossible d'assurer la prestation à une nouvelle date.

Si l'annulation est due à un cas de force majeure dûment démontré par le Client, l'acompte et les éventuelles pénalités prévues seront restitués au Client.

12.4. Force majeure

Ne sont considérés comme "cas de force majeure" que les événements extérieurs, indépendants de la volonté de la Photographe et du Client, imprévisibles et insurmontables rendant impossible l'exécution des obligations. La partie qui invoque un cas de force majeure devra en rapporter la preuve.

• ARTICLE 13 - CHANGEMENT DE LA FORMULE / RÉTRACTATION

Changement de formule

À tout moment, le Client peut choisir de passer à une formule supérieure, mais l'inverse n'est pas autorisé.

Rétractation

Lorsque le contrat n'a pas été conclu dans les bureaux de la Photographe, la loi autorise le Client à se rétracter pendant 14 jours à compter de la signature (Art. L121-29 du Code de la Consommation). En cas de rétractation dans le délai légal, l'acompte sera intégralement restitué.

• ARTICLE 14 - LOI APPLICABLE

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 5 jours qui suivent la prestation ou la livraison du produit incriminé, jours fériés inclus, cachet de la poste faisant foi.

Les parties s'engagent à rechercher en priorité un accord amiable avant toute action en justice.

